

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 avril 2010 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-04-139 Il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 33: autres items

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10, 16, 23 ET 30 MARS 2010
4. DÉPÔT : PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 101-2010

ACTIVITÉ SPÉCIALE

5. RENCONTRE : COMITÉ DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

LÉGISLATION

6. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

7. ADOPTION : RÈGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

8. AVIS : PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

9. ADOPTION : FORMULAIRE DU PERMIS DE BRÛLAGE EN VERTU DU RÈGLEMENT 48-2006

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

10. RUE PRINCIPALE OUEST : PROTOCOLE D'ENTENTE MTQ

11. RUE BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD : AUGMENTATION DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

12. BRIS BORNE-FONTAINE : OFFRE DE QUITTANCE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. : ENTREPRISES Y.C. GRONDIN INC.

FINANCES

14. EMPRUNT TEMPORAIRE :

14.1) RÈGLEMENT 98-2010 : SENTIER VÉLO PÉDESTRE

14.2) RÈGLEMENT 100-2010 : RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LES RUES BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD

15. LES DÉFIS ST-HONORÉ : MODE DE VERSEMENT DU CRÉDIT DE TAXES

16. DATE : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

17. COMPTES DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE

18. SOUMISSION

18.1) FOURNITURE SUR DEMANDE DE MATÉRIEL EN VRAC

18.2) RÉSULTAT DE LA RECHERCHE DE PRIX -
NIVELEUSE

19. APPEL D'OFFRES : PAVAGE

20. ABAT-POUSSIÈRE

21. FABRIQUE ST-HONORÉ : BALAYAGE DU
STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

22. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – TEMPS D'ANTENNE :
RADIO MOBILE - VOIRIE

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR DE
BEAUCE

24. SENTIER VÉLO PÉDESTRE

24.1) ACHAT : MOBILIER URBAIN

24.2) ÉCLAIRAGE

25. SOUMISSION : ENTRETIEN MÉNAGER

26. SÉCURITÉ INCENDIE : ACHAT – CASQUE D'ÉCOUTE

PERSONNEL

27. DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :
FORMATION :

27.1) DE L'APPEL D'OFFRES AU RESPECT DES
MODALITÉS CONTRACTUELLES – LES
INGRÉDIENTS D'UNE BONNE ENTENTE

27.2) L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES RÔLES ET
RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

28. INSPECTEUR EN BÂTIMENT : FORMATION – LA GESTION
DES LACS ET DES COURS D'EAU

29. EMPLOYÉ COLS BLANCS : CONGÉ LORS DE DÉCÈS

30. EMPLOYÉS MUNICIPAUX : HORAIRE – VACANCES 2010

INFORMATION

31. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

32. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

33. CORRESPONDANCE

33.1) 40^E ANNIVERSAIRE DE LA POLYVALENTE
BÉLANGER

34. AUTRES ITEMS

- ADHÉSION 2010 À LA COMBEQ
- EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE : SUPERVISION DES TRAVAUX
- APPEL D'OFFRES PAVAGE : RUE ENNIS
- CHEMIN DE DÉTOUR : PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE PRINCIPALE OUEST
- MISE À PIED : MADAME PATRYCIA PAQUET, TECHNICIENNE COMPTABLE
- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 65-2008 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10, 16, 23 ET 30 MARS 2010

2010-04-140

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars et des séances extraordinaires du 10, 16, 23 et 30 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice générale - Secrétaire-Trésorière.

4. DÉPÔT : PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 101-2010

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, dépose aux membres du conseil un procès-verbal de correction du règlement 101-2010.

5. RENCONTRE : COMITÉ DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

Monsieur Dany Labranche, président de l'Exposition agricole de Beauce et Madame Vicky Giroux, vice-présidente informent les membres du conseil de la programmation 2010. Une demande d'aide financière sera déposée à la municipalité au cours du mois d'avril.

6. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Ce point est remis à une prochaine séance.

7. ADOPTION : RÈGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET SUR LES FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

Ce point est remis à la séance du mois de mai.

8. AVIS : PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-09 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Aucun commentaire n'est formulé sur le projet de règlement 2004-71-09 de la MRC de Beauce-Sartigan.

9. ADOPTION : FORMULAIRE DU PERMIS DE BRÛLAGE EN VERTU DU RÈGLEMENT 48-2006

2010-04-141

Considérant que le directeur incendie a élaboré un projet de permis de brûlage;

Considérant que ledit projet de permis est présenté aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de permis de brûlage en retirant le point 13 et en ajoutant les articles mentionnés au règlement 48-2006; Le permis de brûlage fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ci au long reproduit.

10. RUE PRINCIPALE OUEST : PROTOCOLE D'ENTENTE MTQ

Ce point est remis à une prochaine séance.

11. RUE BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD : AUGMENTATION DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Les membres du conseil désirent connaître les résultats des soumissions avant de se prononcer sur ce sujet.

12. BRIS BORNE-FONTAINE : OFFRE DE QUITTANCE

2010-04-142 **Considérant** qu'au cours de l'été 2009, un individu a heurté une borne-fontaine ;

Considérant que le coût des dommages s'élèvent à trois mille trois cent vingt-cinq dollars (3 325 \$);

Considérant que lesdits dommages furent réclamés à l'individu;

Considérant que la compagnie d'assurance de l'individu offre d'acquitter la somme de deux mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante sous (2 992.50);

Considérant que la municipalité offre à ladite compagnie d'assurance d'annuler les intérêts courus;

Considérant que ladite compagnie d'assurance accepte l'offre de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les intérêts courus et d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la quittance avec la compagnie d'assurance *La Capitale assurances générales inc.* pour un montant de trois mille trois cent vingt-cinq dollars (3 325 \$).

13. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. : ENTREPRISES Y.C. GRONDIN INC.

2010-04-143 **Considérant** que Les Entreprises Y.C. Grondin Inc. demande à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, une superficie d'environ 84 000 mètres carrés prise sur une partie des lots 14B, 15A, 15B et 16 ainsi qu'une autre étendue de terrain mesurant approximativement 36 000 mètres carrés localisée sur une partie des lots 17A, 17B rang XI (onze) Sud appartenant à la partie demanderesse et à monsieur Yvon Grondin;

Considérant que la compagnie demanderesse désire obtenir les autorisations requises auprès de la Commission afin d'exploiter une gravière sur les sites visés et poursuivre une exploitation existante et en opération depuis plus de 40 ans;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage et qu'il n'a pas d'autre espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce type d'exploitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec d'autoriser, Les Entreprises Y.C. Grondin Inc., d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 14B, 15A, 15B, 16, 17A, 17B rang XI (onze) Sud pour l'exploitation d'une gravière.

14. EMPRUNT TEMPORAIRE :

14.1) RÈGLEMENT 98-2010 : SENTIER VÉLO PÉDESTRE

2010-04-144 **Considérant** que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire d'un montant de 417 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt 98-2010 pour défrayer les coûts relatifs à la réalisation d'un sentier vélo pédestre;

Considérant que dès la fin desdits travaux (connaissance des coûts réels) les procédures seront entreprises pour transférer ledit emprunt temporaire en emprunt à long terme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité autorise l'emprunt temporaire d'un montant de 417 000 \$ au taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0%);

Aucune ristourne n'est accordée sur les intérêts payés sur le prêt.

QUE Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., sont autorisés à signer les documents.

14.2) RÈGLEMENT 100-2010 : RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LES RUES BELLEGARDE ET CHAMPAGNE NORD

2010-04-145 **Considérant** que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire d'un montant de 1 856 400 \$ en vertu du règlement d'emprunt 100-2010 pour défrayer les coûts relatifs à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous les rues Bellegarde et Champagne Nord;

Considérant que dès la fin desdits travaux (connaissance des coûts réels) les procédures seront entreprises pour transférer ledit emprunt temporaire en emprunt à long terme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité autorise l'emprunt temporaire d'un montant de 1 856 400 \$ au taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0%);

Aucune ristourne n'est accordée sur les intérêts payés sur le prêt.

QUE Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., sont autorisés à signer les documents.

15. LES DÉFIS ST-HONORÉ : MODE DE VERSEMENT DU CRÉDIT DE TAXES

2010-04-146

Considérant qu'en vertu des règlements numéro 53-2006 et 66-2008, un crédit de taxes est accordé à l'organisme sans but lucratif *Les Défis St-Honoré* ;

Considérant que ledit crédit de taxes peut être versé de deux façons soit par une note de crédit ou par un remboursement après réception du paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appliquer le crédit de taxes autorisé par les règlements cités en préambule à l'organisme sans but lucratif *Les Défis St-Honoré* par une note de crédit.

16. DATE : PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers seront probablement présentés par le vérificateur externe, le 19 avril prochain à 19h30.

17. COMPTES DU MOIS

2010-04-147

Les comptes du mois de mars sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2010 au montant de 150 220.09 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 57 400.45 \$, les comptes à payer représentent 71 878.99 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 940.65 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2010 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2010-04-147.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

18. SOUMISSION :

18.1) FOURNITURE SUR DEMANDE DE MATÉRIEL EN VRAC

2010-04-148 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2010-03-96, un appel d'offres sur invitation fut adressé à deux compagnies pour l'achat éventuel de granulats en vue du rechargement des rangs et autres;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions et qu'elles se lisent comme suit :

	PAVAGE ABÉNAKIS	M. LABRECQUE INC.
Environ 3 500 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 (03/4)	7.15 \$	8.51 \$
Environ 100 tonnes métriques de matériaux granulaires MG20 (03/4) certifiés	8.35 \$	9.01 \$
Environ 250 tonnes métriques de matériaux granulaires MG56-0 (2 pouces)	8.90 \$	12.01 \$
Environ 1000 tonnes métriques de matériaux granulaires MG112 (4 pouces)	7.60 \$	9.51 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission soit celle de Pavage Abénakis.

18.2) RÉSULTAT DE LA RECHERCHE DE PRIX - NIVELEUSE

2010-04-149 **Considérant** qu'une recherche de prix fut effectuée auprès de trois compagnies pour la location d'une niveleuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la niveleuse Champion, modèle 740, année 1989 de la compagnie R.J. Dutil et Frères Inc. au taux horaire de quatre-vingt-dix-huit dollars (98\$), taxes en sus.

19. APPEL D'OFFRES : PAVAGE

2010-04-150 **Considérant** comme chaque année, la municipalité a des travaux de rapiéçage et de pavage à faire effectuer ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Quirion, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de Pavage Jean-Luc Roy Inc., Pavage Sartigan Ltée ainsi que Pavage Abénakis. L'ouverture publique desdites soumissions aura lieu le lundi 26 avril à 13h00.

20. ABAT-POUSSIÈRE

2010-04-151 **Considérant** que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs de gravier de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité d'accorder à Transport Adrien Roy et Filles, l'exécution d'épandage d'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2010 au coût de 0.311 \$ du litre.

21.FABRIQUE ST-HONORÉ : BALAYAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

2010-04-152 **Considérant** que la Fabrique St-Honoré demande à la municipalité de défrayer les coûts de balayage de ses aires de stationnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de défrayer les coûts de balayage des aires de stationnement de la Fabrique St-Honoré.

22.RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – TEMPS D'ANTENNE : RADIO MOBILE - VOIRIE

2010-04-153 **Considérant** que le contrat pour le temps d'antenne des mobiles des véhicules de voirie est échu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'antenne avec la compagnie Orizon mobile pour une période de 12 mois à 12 \$ par mois par mobile (6 mobiles au total).

23.DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE : TOUR DE BEAUCE

2010-04-154 **Considérant** que l'organisme Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2010 ;

Considérant que lors de cet événement, les pompiers volontaires de la municipalité ont toujours assuré la sécurité du parcours ;

Considérant que Monsieur Richard Gosselin, Directeur des incendies, accepte d'assurer la sécurité du parcours lors de cet événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage à l'organisme Tour de Beauce, le dimanche 13 juin 2010.

24.SENTIER VÉLO PÉDESTRE :

24.1) ACHAT : MOBILIER URBAIN

Le comité du sentier vélo pédestre sera rencontré pour discuter de l'achat du mobilier urbain.

24.2) ÉCLAIRAGE

Le comité du sentier vélo pédestre sera rencontré pour discuter de l'achat du système d'éclairage dudit sentier.

25.SOUSSION : ENTRETIEN MÉNAGER

2010-04-155 **Considérant** que la municipalité a lancé un appel d'offres public pour les services de conciergerie de l'Hôtel de Ville et de la Caserne incendie ;

Considérant que la municipalité a reçu une seule soumission;

Considérant que le prix soumis mensuellement excède le montant budgété par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter la soumission déposée et de reprendre le processus d'appel d'offres public en demandant des prix à l'heure.

26.SÉCURITÉ INCENDIE : ACHAT – CASQUE D'ÉCOUTE

2010-04-156 Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du service incendie et d'autoriser l'achat de deux (2) casques d'écoute pour la somme de cinq cent trente-quatre dollars (534) l'unité, taxes en sus.

27.DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : FORMATION

27.1) DE L'APPEL D'OFFRES AU RESPECT DES MODALITÉS CONTRACTUELLES – LES INGRÉDIENTS D'UNE BONNE ENTENTE

2010-04-157 **Considérant** que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière désire suivre la formation ayant pour titre « De l'appel d'offres au respect

des modalités contractuelles – Les ingrédients d’une bonne entente » offerte par l’Association des directeurs municipaux du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation citée en préambule au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185), taxes en sus. Les frais d’inscriptions seront remboursés par La Mutuelle des municipalités du Québec afin d’encourager les efforts déployés par ses membres sociétaires pour la formation continue de ses dirigeants municipaux.

27.2) L’ENCADREMENT JURIDIQUE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2010-04-158 **Considérant** que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière désire suivre la formation ayant pour titre « L’encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général » offert par l’Association des directeurs municipaux du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation citée en préambule au montant de deux cent quinze dollars (215), taxes en sus.

28.INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT : FORMATION – LA GESTION DES LACS ET DES COURS D’EAU

2010-04-159 **Considérant** que monsieur Rolland Carrier, inspecteur en environnement désire suivre la formation ayant pour titre « La gestion des lacs et des cours d’eau » offerts par la COMBEQ ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’inscription de monsieur Rolland Carrier, inspecteur en environnement à la formation citée en préambule au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495), taxes en sus.

29.EMPLOYÉ COLS BLANCS : CONGÉ LORS DE DÉCÈS

2010-04-160 **Considérant** que les employés cols blancs sont régis par la loi sur les normes du travail;

Considérant que ladite loi prévoit qu’un salarié peut s’absenter de son travail 5 jours, dont un avec salaire, dans le cas du décès ou des funérailles :

- de son conjoint;
- de son enfant;
- de l’enfant de son conjoint;
- de son père ou de sa mère;
- de son frère ou de sa sœur,

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne,

appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser deux jours de salaire de huit heures aux employés cols blancs lors du décès ou des funérailles des personnes citées en objet. Cette résolution est rétroactive au 1^{er} janvier 2010.

30.EMPLOYÉS MUNICIPAUX : HORAIRE – VACANCES 2010

2010-04-161 **Considérant** qu'en vertu de la convention collective les employés municipaux (cols bleus) doivent choisir leurs semaines de vacances avant le 1^{er} avril;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à prendre leurs vacances selon l'horaire suivant :

Monsieur Marc Faucher (4 semaines),

- Semaine débutant le 24 mai, le 18 et 25 juillet ainsi que le 22 août 2010.

Advenant que les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis soient débutés, la semaine du 24 mai sera changée pour la semaine du 12 septembre.

Monsieur Patrick Roy (2 semaines)

- Semaine débutant le 1^{er} et 8 août 2010

31.RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

32.RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la séance régulière de la Régie Intermunicipale.

33.CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de mars 2010. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

33.1) 40^E ANNIVERSAIRE DE LA POLYVALENTE BÉLANGER

2010-04-162 **Considérant** qu'à l'occasion du 40^e anniversaire de la polyvalente Bélanger, un « 5 à 7 » est organisé pour souligner l'événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de monsieur Herman Bolduc, maire et de sa conjointe, à cet événement, et d'acquitter les frais d'inscription d'un montant de vingt-cinq dollars (25) par personne ainsi que tous les frais afférents.

34.AUTRES ITEMS

- **ADHÉSION 2010 À LA COMBEQ**

2010-04-163 **Considérant** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre aux municipalités d'adhérer à leur service pour l'année 2010 ;

Considérant que monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment et en environnement recommande au conseil municipal d'acquiescer à la demande d'adhésion de la COMBEQ ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois sous (287.83 \$), taxes en sus.

- **EMPLOYÉ SUPPLÉMENTAIRE : SUPERVISION DES TRAVAUX**

2010-04-164 **Considérant** que les membres du conseil désirent retenir les services d'un surveillant de travaux pour les projets suivants :

- Élargissement du rang Le Petit Shenley (intersection de la route 269 jusqu'aux érablières);
- Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sous la rue Ennis;
- Construction du sentier vélo pédestre;

Considérant qu'en vertu de la résolution 2010-03-135, monsieur André Buteau fut rencontré pour discuter de ce poste;

Considérant que monsieur Buteau accepte le travail proposé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur André Buteau à titre de surveillant des travaux pour les projets cités en préambule pour un taux horaire de 25 \$. Monsieur Buteau sera sous la supervision de monsieur Marc Faucher.

- **APPEL D'OFFRES PAVAGE : RUE ENNIS**

2010-04-165 **Considérant** que le pavage du tronçon de la rue Ennis entre l'Aréna et l'adresse 389 pourrait être exécuté par le même entrepreneur que les rues Bellegarde et Champagne Nord ;

Considérant que l'appel d'offres public pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de voirie des rues Bellegarde et Champagne Nord est déjà lancé;

Considérant qu'un addenda peut être produit afin d'inclure ledit tronçon de la rue Ennis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la firme Génivar de produire un addenda aux documents d'appel d'offres des projets de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de voirie des rues Bellegarde et Champagne Nord afin d'inclure le pavage du tronçon de la rue Ennis entre l'Aréna et l'adresse 389.

- **CHEMIN DE DÉTOUR : PROJET DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE PRINCIPALE OUEST**

Ce point est remis à une prochaine séance.

- **MISE À PIED : MADAME PATRYCIA PAQUET, TECHNICIENNE COMPTABLE**

2010-04-166

Considérant que les services occasionnels, d'un technicien comptable, étaient nécessaires pour régulariser certains dossiers et mettre fin à du travail accumulé;

Considérant que les services occasionnels de madame Patrycia Paquet ont été retenus en vertu du règlement 65-2008;

Considérant que les membres du conseil estiment que les services de madame Paquet ne sont plus nécessaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir les services de madame Patrycia Paquet, technicienne comptable, pour une journée de travail supplémentaire et, par la suite, de mettre fin à ses services. Les membres du conseil désirent évaluer différentes options avant de statuer sur les besoins d'une ressource spécialisée en comptabilité.

- **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 65-2008 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES**

Le conseiller monsieur Alain Champagne donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 65-2008 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-04-167 Il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 21h.

HERMAN BOLDOC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.